



Haro sur les grévistes !

Mercredi matin, les ressources humaines ont appris aux représentants FO DGFIP 84 qu'une quinzaine d'agents de la DDFIP de Vaucluse n'avaient pas été prélevés des jours de grèves réalisés depuis le début des journées d'action de lutte contre la réforme des retraites.

La Direction a expliqué ce retard par des « difficultés informatiques ».

Elle a également annoncé que les services de la paye pourraient prélever jusqu'à 10 jours ou jusqu'à la quotité saisissable à partir du mois de juin 2023 !

Pour votre bonne information, nous avons appris que la note prévoyant ce procédé a été signée par Jérôme FOURNEL.

Pour FO DGFIP 84, cette méthode brutale de prélèvements est inacceptable ! Elle crée une rupture d'égalité entre les grévistes puisque certains sont, conformément aux préconisations de la circulaire du 30 juillet 2003, prélevés dans les deux mois de leurs journées de grèves alors que d'autres sont brutalement prélevés bien plus tard !

L'administration fiscale s'assiérait-elle sur les préconisations qu'elle a elle-même édictées ?

Comment vont faire face des collègues dont le pouvoir d'achat va être amputé du tiers au début de l'été, au moment où les familles font face aux dépenses courantes habituelles (emprunt, logement, fluides, alimentation) et spécifiques à la période ?

Les agents grévistes ne refusent pas d'être prélevés pour les jours de grève qu'ils assument ! Mais ils ne sont pas responsables des difficultés informatiques qui empêcheraient un décompte au fil de l'eau des grévistes.

Pour FO, c'est à l'administration d'assumer les « bugs » de ses applications informatiques et de procéder au prélèvement mesuré et régulier de leurs journées de grève.

A noter que les explications peu crédibles fournies par l'administration sont invérifiables par les agents grévistes concernés. Par contre, ces « bugs », émanant du même CSRH, ne concerneraient pas les agents grévistes des autres départements gérés par le CSRH de Montpellier.

Qui plus est, une telle attitude sanctionne les militants des différentes organisations syndicales qui, depuis le début du mouvement, se sont mis en grève très régulièrement pour manifester leur légitime et farouche opposition à un projet de réforme des retraites injuste et injustifié !

Il y a tout lieu de s'interroger sur l'objectif d'une telle décision qui sanctionnerait de fait les grévistes, si elle venait à être appliquée.

Pour l'ensemble de ces raisons, le syndicat FO DGFIP 84 a demandé vendredi dernier au DDFIP de Vaucluse de prendre les mesures nécessaires pour que les agents grévistes de notre DDFIP puissent bénéficier d'un étalement des jours de grèves à raison de 3 jours par mois maximum.